

N° 58

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992 - 1993

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 novembre 1992.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1993* **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME III

### INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Par M. Aubert GARCIA,

Senateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président* ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, *vice-présidents* ; William Chervy, Francisque Collomb, Jean Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, *secrétaires* ; Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, Gérard César, Roland Courteau, Marcel Daunay, Desire Debavelaere, Jean Delaneau, Jean Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, André Fossat, Aubert Garcia, Charles Ginesy, Jean Grandon, Georges Guillot, Mme Anne Heinis, MM. Remi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gerard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, René Marques, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Gerard Miquel, Louis Motnard, Paul Mureau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Pepin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Ruxca Serra, Jean Ruyer, Josselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 2931, 2945 (annexe n° 7) et 2950 (tome I).

Sénat : 55 (1992-1993).

---

Lois de finances.

## SOMMAIRE

---

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	5
<b>CHAPITRE PREMIER - LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN 1991</b> .....	<b>9</b>
<b>I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>9</b>
A. UNE CROISSANCE DE LA PRODUCTION MODÉRÉE .....	9
B. UNE FAIBLE PROGRESSION DES PRIX .....	10
C. UNE DIMINUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ .....	11
D. LA VALEUR AJOUTÉE ET L'INVESTISSEMENT .....	11
<b>II. L'ÉVOLUTION SECTORIELLE</b> .....	<b>12</b>
A. LES PRODUCTIONS ANIMALES .....	13
1. Les viandes et conserves de viandes .....	13
2. Les produits laitiers .....	14
B. LES AUTRES PRODUITS .....	14
<b>CHAPITRE II - LE COMMERCE EXTÉRIEUR</b> .....	<b>19</b>
<b>I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE: UN RECUIL PRÉOCCUPANT</b> .....	<b>20</b>
<b>II. LE BILAN PAR SECTEURS</b> .....	<b>21</b>
A. LES SECTEURS EXCÉDENTAIRES .....	21
1. Le secteur des vins et spiritueux .....	21
2. Les céréales .....	22
3. Les produits laitiers .....	23
4. Le secteur sucrier .....	23
5. Le secteur de la viande bovine .....	24
6. Les volailles .....	24
7. Les produits de la minoterie .....	24
8. Les oléagineux .....	24

	<u>Pages</u>
<b>B. LES SECTEURS DÉFICITAIRES .....</b>	<b>25</b>
<b>1. Les produits de la pêche .....</b>	<b>25</b>
<b>2. Les fruits frais .....</b>	<b>25</b>
<b>3. L'épicerie sèche .....</b>	<b>25</b>
<b>4. Les légumes frais .....</b>	<b>26</b>
<b>5. L'horticulture .....</b>	<b>26</b>
<b>6. Les autres viandes .....</b>	<b>26</b>
<b>7. Les fruits et légumes .....</b>	<b>26</b>
<b>8. Le tabac .....</b>	<b>28</b>
<b>III. LA VENTILATION GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>28</b>
<b>A. LES ÉCHANGES AVEC LA COMMUNAUTÉ. ....</b>	<b>28</b>
<b>B. LES PAYS TIERS .....</b>	<b>29</b>
<b>CHAPITRE III - LES CRÉDITS .....</b>	<b>31</b>
<b>I. LES CRÉDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE .....</b>	<b>31</b>
<b>II. LES AUTRES AIDES APPORTÉES À L'AGRO-ALIMENTAIRE</b>	<b>35</b>
<b>A. LE FEOGA-ORIENTATION .....</b>	<b>35</b>
<b>B. LES AUTRES AIDES NATIONALES ET COMMUNAUTAIRES .....</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE IV - LA RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE .....</b>	<b>39</b>
<b>I. L'IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GRANDES CULTURES .....</b>	<b>40</b>
<b>A. LES GRAINES OLÉAGINEUSES .....</b>	<b>40</b>
<b>B. LES CÉRÉALES .....</b>	<b>40</b>
<b>II. L'IMPACT INDIRECT DE LA RÉFORME .....</b>	<b>41</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>43</b>

Mesdames,

Messieurs

Chaque année davantage, l'examen des crédits de politique industrielle inscrits au budget de l'agriculture devient de plus en plus spécieux, tant il est clair que l'on ne peut se borner à analyser l'évolution de lignes budgétaires en réduction (elles représentent, en 1992, un peu plus de 200 millions de francs) pour apprécier l'évolution et les besoins d'un secteur qui a réalisé, en 1991, un chiffre d'affaires de plus de 650 milliards de francs.

Si l'on se borne à la seule analyse budgétaire, force est de constater que cette année encore, ces crédits sont en diminution : - 19 % en autorisations de programme, - 14 % en crédits de paiements. La modestie de ces crédits et leur évolution pourraient conduire certains à poser la question de la pertinence du rattachement des industries agro-alimentaires au ministère de l'agriculture. S'il apparaît que ces industries doivent rester liées au département ministériel qui traite des productions agricoles, il est évident que les décisions prises en matière de fiscalité ou d'aides aux P.M.E.-P.M.I., qui composent l'essentiel du secteur, comptent davantage que les seuls crédits gérés par le ministre de l'agriculture. De la même façon, il est clair que la politique conduite par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (D.G.C.C.R.F.) compte autant, pour ces entreprises, que celle menée par la direction générale de l'alimentation (D.G.A.I.)....

S'agissant de l'évolution des crédits, trois analyses sont possibles.

La relative bonne santé des industries agroalimentaires que confirme, après un net fléchissement en 1991, le redressement cette année de leurs performances à l'exportation, pourrait, si ce n'est justifier, du moins rendre compréhensible le désengagement financier

du ministère, compte tenu, par ailleurs, de la nécessité de dégager les moyens de financement des mesures d'accompagnement de la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Une autre analyse, complémentaire de la première, consisterait à mettre en évidence que, si les crédits de politique industrielle du ministère de l'agriculture diminuent, le relais est pris, d'une part, par le cofinancement du FEOGA, d'autre part, par des aides provenant d'autres ministères, notamment la prime d'aménagement du territoire dont le secteur agroalimentaire est le principal bénéficiaire.

Une troisième analyse, enfin, que votre rapporteur partage, repose sur le constat que le secteur des industries agro-alimentaires est particulièrement divers. Incontestablement, les I.A.A. se portent bien, globalement. En revanche, certains secteurs, aux marges particulièrement faibles, sont en crise structurelle et seront parmi les plus touchés par la réforme de la PAC. Or, pour ces secteurs en difficulté, il est indispensable que puissent être dégagés les moyens d'accompagnement nécessaires et l'on doit se demander si les crédits pour 1993 permettront d'y satisfaire...

Plus généralement, l'évolution du secteur des industries agro-alimentaires au cours de l'année écoulée appelle trois observations principales.

La première observation, c'est que ce secteur, le premier secteur économique français par le chiffre d'affaires, reste très largement méconnu de l'opinion publique.

Cette dernière, en effet, ne s'y intéresse qu'à l'occasion de l'annonce d'un nouveau «record» à l'exportation ou, plus récemment, de la menace de rétorsions dans le cadre du contentieux soja ou bien lors de médiatiques batailles industrielles pour le contrôle de Perrier ou des Caves de Roquefort, par exemple...

Mais, pour le reste, l'apport décisif de ce secteur à notre commerce extérieur, son rôle stabilisateur dans l'économie française grâce au maintien de ses effectifs employés, sa croissance modeste, mais régulière, son rôle contracyclique par rapport au reste de l'industrie, enfin sa contribution à l'aménagement de notre territoire grâce à ses implantations en milieu rural, sont trop ignorés.

Or, cette absence d'intérêt s'explique, pour partie, par la bonne sante générale de ce secteur.

A cet égard, comment ne pas relever qu'après une diminution en 1991, notre commerce extérieur parait *repartir* en 1992 ?

Ces considérations ne doivent pas conduire à un optimisme béat, mais à la constatation, confiante, que jusqu'ici ce secteur a su trouver le dynamisme nécessaire pour surmonter les crises successives qu'il a pu connaître.

Deuxième observation : ce secteur est, aujourd'hui, totalement immergé dans l'économie européenne qui représente 72 % de nos exportations et 95 % de nos implantations industrielles à l'étranger.

L'Europe est, par conséquent, son espace naturel de développement et la base lui permettant de conquérir des parts de marché international.

Est-il étonnant, dans ces conditions, que les professionnels estiment que si la réforme de la PAC constitue un défi, elle sera globalement positive à la condition que ce geste d'apaisement à l'égard de nos concurrents permette une conclusion au GATT qui ne nécessiterait pas que soient demandés à l'agriculture communautaire et française des sacrifices supplémentaires ?

Il est vrai que, sur ce point, l'état actuel des négociations du GATT incite à se montrer pessimiste ...

Cette réforme pourra être favorable, mais à la condition qu'un effort significatif soit fait pour accompagner ceux des secteurs, les plus proches de la production agricole (le stockage, la première transformation...) qui en seront particulièrement affectés.

Plus généralement, il semble à votre rapporteur que cette réforme accélérera le processus déjà engagé de *déconnection* de l'appareil industriel de la production agricole. Il est de moins en moins possible de considérer l'industrie comme le moyen d'évacuer les excédents, sans considération de marché. Il y a là un tournant décisif et, pour certains, douloureux, mais qu'il est vain de prétendre occulter : le pilotage de l'aval industriel par l'amont agricole, qui avait permis et accompagné le remarquable développement de notre agriculture, est révolu.

Dernier enseignement, enfin : la nécessité de développer les utilisations non alimentaires des productions agricoles. S'il ne s'agit pas à proprement parler d'agro-alimentaire, il s'agit bien là pourtant de la transformation des productions agricoles, qui, à ce titre, est de la compétence de la D.G.A.I. au ministère de l'agriculture. Aux yeux de votre commission, le secteur du non-alimentaire est

appelé à jouer un rôle croissant, susceptible de conforter l'appareil industriel et l'ensemble du milieu agricole. Encore faudra-t-il rester attentif à ce que le développement de ces productions et l'implantation des usines de transformation ne viennent pas accentuer le déséquilibre existant déjà entre les régions françaises mais contribuent, au contraire, au développement équilibré de notre économie agricole et agro-industrielle.

## CHAPITRE PREMIER

### Les industries agro-alimentaires en 1991

#### I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Au cours de l'année 1991, l'évolution du secteur a été caractérisée par : une croissance modérée de la production (+ 2 %) alors que le reste de l'industrie régresse ; une faible progression des prix ; une quasi stabilité des effectifs (- 0,6 %) ; enfin, la poursuite de la progression de la valeur ajoutée mais la réduction très nette des investissements.

#### A. UNE CROISSANCE DE LA PRODUCTION MODÉRÉE

Alors qu'elles avaient été caractérisées, en 1990, par une nette progression de leur production (3,9 % en volume), les industries agro-alimentaires retrouvent, en 1991, un rythme d'expansion comparable à celui des dix dernières années (+ 2 % en volume).

#### TAUX DE CROISSANCE EN VOLUME DE LA PRODUCTION (aux prix de l'année précédente)

(En pourcentage)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Production des I.A.A.	1,3	1,4	0,8	2,8	2,2	3,8	2,0
Production du reste de l'industrie manufacturière	0,9	1,4	2,3	5,8	5,7	2,1	- 1,7

Source : Comptes nationaux, INSEE

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, l'aspect régulier et contra-cyclique de ce secteur industriel ne se dément pas. Alors que la production de l'industrie manufacturière a décliné en 1991 (- 1,4 %) les industries agro-alimentaires ont poursuivi leur progression régulière soutenue par la consommation des ménages (+ 2,3 %).

En revanche, on note la diminution des livraisons de certaines productions agricoles qui conditionnent les transformations agro-alimentaires d'aval : - 3,3 % pour le lait, - 6 % pour les betteraves, par exemple.

#### B. UNE FAIBLE PROGRESSION DES PRIX

Alors qu'ils avaient baissé en 1990 (- 0,6 %), les prix à la production se sont légèrement redressés (+ 0,9 %).

Cette évolution recouvre des évolutions très contrastées : les viandes (- 2,1 %) et, dans une moindre mesure, les produits laitiers (- 0,9 %) diminuent sensiblement, alors que les autres produits progressent d'environ 3 %.

Comme en 1990, cette modération des prix à la production se répercute sur les prix à la consommation (+ 1,8 %) qui progressent moins que l'indice général des prix, entraînant une nouvelle dégradation du prix relatif des produits des industries agro-alimentaires.

### TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES PRIX

(en pourcentage)

PRODUITS	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Livraisons de l'agriculture aux I.A.A.	2,1	0,0	- 3,0	0,6	5,8	- 3,1	- 1,0
Produits des I.A.A. (à la production)	2,5	0,0	- 1,2	+ 2,3	4,7	- 0,6	0,9
Produits des I.A.A. (à la consommation)	4,3	3,2	1,4	2,1	4,5	3,0	1,8
Produits du reste de l'industrie (à la consommation)	6,0	5,0	3,5	2,5	2,6	2,5	2,8
Tous biens et services marchands (à la consommation)	5,9	2,8	3,4	3,1	4,0	3,5	3,5
Prix relatif des produits des I.A.A.	- 1,5	0,4	- 1,9	- 1,0	0,5	- 0,5	- 1,6

D'après : Comptes nationaux, INSEE

#### C. UNE DIMINUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ

En 1991, l'agro-alimentaire aura perdu 3.500 emplois, soit 0,6 % de son effectif, c'est-à-dire beaucoup moins que l'industrie manufacturière. Rappelons que les industries agro-alimentaires, emploient 569.000 personnes, dont 488.000 salariés,

On constate, par conséquent, une quasi stabilisation de l'emploi, alors que certains secteurs (les industries de la viande et du lait, notamment) avait nettement réduit leurs effectifs de 1984 à 1989.

#### D. LA VALEUR AJOUTÉE ET L'INVESTISSEMENT

Le taux de valeur ajoutée des industries agro-alimentaires, s'il reste très sensiblement inférieur à celui du reste de l'industrie, poursuit son mouvement d'augmentation régulière. Cette amélioration s'explique, au demeurant, par le transfert des gains de productivité du secteur agricole au secteur industriel de transformation.

## TAUX DE VALEUR AJOUTÉE

(en pourcentage)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
I.A.A.	28,4	27,8	28,4	29,8	30,0	30,6
dont Viande et lait	19,1	18,9	19,5	21,4	21,1	21,7
Autres I.A.A.	36,5	35,6	35,8	36,8	37,1	37,4
Reste de l'industrie	40,1	40,2	40,0	39,0	39,5	39,4

Source : Comptes nationaux

Alors qu'au cours des dernières années, les industries agro-alimentaires avaient fortement accru leurs investissements, elles les auraient, comme le reste de l'industrie, fortement réduit en 1991. Réalisée au mois d'avril 1992, l'enquête de l'INSEE ferait apparaître une diminution de 5 %.

## VALEUR DES INVESTISSEMENTS DANS LES I.A.A.

	1987	1988	1989	1990
Montant en millions de francs	15.351	17.160	20.088	21.667
Evolutions (en pourcentage)		+ 11,8	+ 17,1	+ 7,9

Sources : SCEES - Enquête annuelle d'entreprise

## II. L'ÉVOLUTION SECTORIELLE

Dans le secteur des produits animaux, on note une diminution des volumes pour les produits laitiers (- 1,1 %), mais une progression des viandes (+ 3,2 %). En revanche, les prix diminuent respectivement de - 2,1 % et - 0,9 %.

Les autres produits améliorent leur part relative (57 % en 1991, 55 % en 1990) et progressent en volume (2,1 %), comme en prix (2,6 %).

**Se trouve donc confirmé le contraste entre un secteur directement lié à l'amont agricole, et largement déconnecté de la consommation des ménages, et un secteur plus dynamique.**

**Or, c'est le premier qui sera tout particulièrement atteint par la réforme de la PAC.**

## **A. LES PRODUCTIONS ANIMALES**

### **1. Les viandes et conserves de viandes**

**Ce secteur, qui regroupe les activités de production de viandes de boucherie, de volailles et de conserves, représente plus du quart du total des industries agro-alimentaires et une production de 165 milliards de francs. En volume, la production s'accroît de 3,8 % alors que, globalement, les prix à la production baissent de 2,1 %.**

**En réalité, les évolutions sont très disparates selon les différents secteurs.**

**L'activité «viande fraîche», très dépendante des livraisons agricoles subit les effets de la réduction du cheptel bovin : la hausse de la production (+ 7,2 %) nourrit la baisse des cours (- 4,9 %) en dépit d'importants achats publics.**

**En revanche, la production porcine progresse en volume (+ 2,5 %) comme en prix. Enfin, la branche «viandes de volaille» voit sa production (+ 4,6 %) nettement tirée par la consommation (+ 1,3 %) mais surtout par la très nette progression des exportations.**

## **2. Les produits laitiers**

L'industrie laitière, avec une production en déclin (- 1,1 % et 102 milliards de francs), représente 16 % de l'ensemble des industries agro-alimentaires. En 1990, sa production s'était élevée à 107 milliards de francs (18 % de l'ensemble).

Cette évolution s'explique essentiellement par la réduction des livraisons de l'amont agricole (- 3,3 % en volume).

Les productions de poudre et de beurre ont connu une évolution heurtée : abondance de la production, chute des prix et constitution de stocks, au premier semestre ; réduction des livraisons et des productions, reprise des cours, déstockage et détérioration du solde extérieur, au second semestre.

En revanche, les autres produits (lait liquide, produits frais, fromages) ont progressé régulièrement.

Globalement, la détérioration des prix à la production (- 0,9 %) a entraîné une très faible évolution des prix à la consommation (+ 0,6 %).

Enfin, ce secteur a été particulièrement touché par les restructurations : prise de contrôle de l'U.I.N. par Bongrain, reprise des Caves de Roquefort par Besnier.

### **B. LES AUTRES PRODUITS**

L'ensemble des « autres produits » améliore sa part relative dans la production agro-alimentaire (57 % en 1991, 55 % en 1990). Leur production a augmenté de 2,1 % (4,4 % en 1990) et les prix à la production se sont sensiblement revalorisés (+ 3 %). Ce secteur, contrairement à celui des produits animaux, est directement dépendant de la consommation des ménages, laquelle, pour ces produits, progresse de 2,6 % (+ 3 % en 1990).

● Comme l'année précédente, le secteur des conserves progresse faiblement en volume (+ 1,1 %), alors que la consommation des ménages augmente fortement (+ 6,6 %) ; les prix, de leur côté, augmentent sensiblement (+ 4,3 % à la production).

Ce secteur constitue l'un des principaux points faibles de nos échanges extérieurs agro-alimentaires (- 10 milliards de francs).

● Le secteur de la boulangerie-pâtisserie (8 % de l'ensemble des industries agro-alimentaires,) reste encore très largement artisanal. Sa production (52 milliards de francs) s'accroît très faiblement (+ 0,3 %), reflétant l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs (+ 0,3 %).

● La branche du travail du grain voit sa production augmenter de 5,5 % en 1991 (90 milliards de francs). Cette branche regroupe des activités très diverses : la sous-branche «*aliments pour animaux*» (+ 8,5 % en volume pour les animaux d'agrément, + 34,9 % pour les aliments destinés à la production agricole) représente plus de la moitié du total, suivi des industries de la meunerie (+ 4,7 % en volume) et de la biscuiterie.

● Les boissons et alcools ont enregistré, en 1991, une augmentation de leur production (90 milliards de francs, + 3,3 %) qui tranche avec le rythme observé les années précédentes (+ 6,7 % en moyenne annuelle de 1988 à 1990). Les deux principaux moteurs de la croissance de ce secteur : le cognac et le champagne ont, en effet, enregistré, comme en 1990, un tassement de leur demande. En revanche, les boissons non alcoolisées, eaux minérales et jus de fruits, poursuivent leur progression.

● Le secteur, hétérogène, des produits alimentaires divers progresse nettement en 1991 (+ 4,7 %, soit 45 milliards de francs), «*tiré*» par une demande dynamique de la consommation (+ 2,8 %).

Le redressement de la balance commerciale de ce secteur se poursuit (- 2,6 milliards de francs en 1988, - 1,8 milliard de francs en 1989, + 220 millions en 1990 et + 800 millions de francs en 1991).

● **Le secteur sucrier enregistre une forte diminution de la production (18 milliards de francs, soit - 8,4 %) et un net repli de l'excédent commercial (- 800 millions de francs).**

● **Les produits à base de tabac voient leur production diminuer (13 milliards de francs, - 8,3 %), alors que la consommation se maintient (+ 2,3 %), entraînant une forte augmentation des importations.**

● **La production d'huiles et corps gras diminue légèrement en volume (- 1,7 %, 12 milliards de francs).**

On trouvera dans le tableau ci-après les principales évolutions enregistrées pour chacune des branches du secteur agro-alimentaire, en 1991.

PRODUITS DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	PRODUCTION			CONSOMMATION			EFFECTIFS TOTAUX SALARIÉS ET NON SALARIÉS	
	Variation 91/90 en %		Milliards de francs 1991	Variation 91/90 en %		Milliards de francs 1991	en 1991 (milliers)	Variation en %
	Volume	Prix		Volume	Prix			
Vlendes et produits laitiers	1,9	-1,7	268	2,4	1,1	304	176	+ 0,5
Viandes et conserves de viandes	3,8	-2,1	165	2,2	1,4	199	105	+ 0,5
Lait et produits laitiers	-1,1	-0,9	103	2,6	0,6	105	72	+ 0,6
Autres produits des I.A.A.	2,1	3,0	353	2,3	2,6	277	393	-1,1
Produits du travail du grain	5,5	0,8	90	3,4	2,5	30	54	-0,7
Boissons et alcools	3,3	6,3	81	0	4,0	54	43	-0,9
Pain et pâtisserie	0,3	3,8	52	0,3	3,8	49	200	-1,4
Autres produits alimentaires	4,7	1,5	45	2,8	-0,3	49	39	-0,8
Conserves	1,1	4,3	41	6,6	2,1	46	36	1,1
Sucre	-8,4	-1,2	18	-1,4	2,5	3	11	-0,9
Produits à base de tabac	-8,3	4,5	13	2,3	3,8	37	5	
Huiles et corps gras	-0,6	1,2	12	1,1	1,5	9	5	
Ensemble des produits des I.A.A.	2,0	0,9	621	2,3	1,8	581	569	-0,6

## CHAPITRE II

### Le commerce extérieur

Votre rapporteur notait, dans l'avis présenté l'an dernier, qu'une inflexion dans la tendance à l'amélioration continue du solde extérieur agro-alimentaire était perceptible depuis le dernier trimestre 1990 et que les résultats pour 1991 pourraient être en retrait sur ceux des années précédentes.

En 1991, pour la première fois depuis 1987, le solde commercial agro-alimentaire s'est réduit (- 13 %). Il représente environ 45 milliards de francs, à comparer aux 52 milliards de francs dégagés en 1990.

La France reste cependant, en 1991, le premier exportateur mondial de produits des I.A.A. avec 125,5 milliards de francs, suivi des Pays-Bas (avec 112 milliards) et le deuxième exportateur avec 189 milliards de francs, derrière les Etats-Unis et devant les Pays-Bas (180 milliards de francs), pour l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

L'évolution de 1991 s'explique par une progression des exportations (+ 2,1 %) inférieure à celle des importations (+ 8 %). On note, en outre, que cette dégradation est essentiellement imputable aux produits agricoles non transformés dont l'excédent diminue de 32 % ; les produits de l'industrie agro-alimentaire ont, de leur côté, stabilisé leur solde commercial.

Il semble cependant que l'année 1992 devrait être meilleure. En effet, les six premiers mois de 1992 dégagent un excédent de 26,8 milliards de francs, soit 5 milliards de mieux qu'en 1991, sans cependant retrouver le niveau de 1990.

Les produits agricoles bruts affichent un excédent de 9,9 milliards de francs, ceux des industries alimentaires un excédent de 17 milliards de francs (13,5 milliards en 1991). Les vins et spiritueux améliorent leurs excédents, alors que les produits laitiers (hors fromages) reculent.

Il faut d'ailleurs relever que cette amélioration remonte au dernier trimestre de 1991 qui avait marqué un arrêt à la dégradation de nos échanges agro-alimentaires.

## I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE: UN RECUIL PRÉOCCUPANT

Pour la première fois depuis 1987, le solde des échanges extérieurs français a connu une diminution, ramenant le taux de couverture à un niveau inférieur à celui de 1988.

### BALANCE COMMERCIALE AGRO-ALIMENTAIRE (CAF-FOB)

(En milliards de francs)

	1987	1988	1989	1990	1991
Importations	111,8	121,1	132,5	132,9	143,6
Exportations	143,5	162,7	183,5	185,1	189
Solde	+ 31,7	+ 41,6	+ 51	+ 52,2	+ 45,4
Evolution	+ 12,4 %	+ 31,2 %	+ 22,5 %	+ 2,3 %	- 13 %
Taux de couverture	128,3 %	134,4 %	138,4 %	139,3 %	131,6 %

Ce recul de 7 milliards de francs, ramenant l'excédent commercial à 45,4 milliards de francs, doit cependant être relativisé : le déficit de la balance commerciale française, tous secteurs confondus représente, dans le même temps - 30,2 milliards de francs.

En outre, les exportations continuent de progresser (+ 2,1 %), même si c'est sur un rythme très sensiblement inférieur à celui des importations (+ 8%).

De plus, cette dégradation est essentiellement imputable aux produits agricoles non transformés dont l'excédent diminue de 32 % (14,4 milliards de francs, contre 21,1 milliards de francs en 1990); les produits de l'industrie agro-alimentaire ont, de leur côté, stabilisé leur solde commercial (31,1 milliards de francs en 1990, 31 milliards de francs en 1991, soit - 0,3 %).

## II. LE BILAN PAR SECTEURS

Ce bilan est caractérisé par la réduction de l'excédent des filières traditionnellement excédentaires : - 16 % pour la viande (28,5 milliards de francs), - 12 % pour les produits laitiers (11,4 milliards de francs), - 11 % pour le sucre (6,1 milliards de francs), - 16 % pour les oléagineux.

Seul le secteur des vins et spiritueux se maintient (+ 0,3 %) et, en raison de l'effondrement céréalier, devient le premier poste excédentaire.

Parallèlement, les postes traditionnellement déficitaires voient leur solde continuer à se dégrader : - 17 % pour les produits de la pêche (- 11,8 milliards de francs), - 7 % pour les fruits frais (- 7,5 milliards de francs), - 26,1 % pour l'épicerie sèche (- 2,9 milliards de francs), - 6 % pour l'horticulture (- 3,7 milliards de francs).

### A. LES SECTEURS EXCÉDENTAIRES

#### 1. Le secteur des vins et spiritueux

Le secteur des vins et spiritueux devient le premier poste excédentaire de la balance agro-alimentaire en raison de la forte diminution du premier poste traditionnel, les céréales- avec un solde de 29,8 milliards de francs en 1991 contre 29,7 milliards de francs en 1990, soit une légère augmentation (+ 0,3 %).

Il semble que, pour le premier semestre 1992, il doive, de nouveau, figurer derrière le solde céréalier.

● Le solde des vins régresse légèrement (20,7 milliards de francs en 1991, 21 milliards de francs en 1990, soit - 1,5 %) sous l'effet d'une diminution des exportations (- 0,5 %) et de l'augmentation des importations (+ 10,3 %). Certains secteurs ont connu une année difficile : les ventes de Champagne ont ainsi diminué de 16 % en volume et de 5 % en valeur, tandis que les vins A.O.C. fléchissent en volume, mais se stabilisent en valeur...

Dans ce secteur, la C.E.E. reste le principal débouché : 70 % des exportations en volume et 60 % en valeur. Si les débouchés se sont accrus sensiblement en R.F.A. depuis la réunification (4,2 milliards de francs), on enregistre, en revanche, une baisse significative des ventes (- 10 % en valeur, 6 % en volume) chez notre principal client : la Grande-Bretagne.

Hors C.E.E., de la même façon, des diminutions importantes sont enregistrées chez nos principaux clients : - 26 % en volume (- 20,7 % en valeur) au Japon, - 11 % en volume aux États-Unis.

• Le solde des spiritueux progresse sensiblement (+ 3,9 %, soit 8,9 milliards de francs en 1991). On enregistre un recul des productions traditionnellement très vendues (cognac et armagnac), alors que les eaux de vie de vins, le rhum et le calvados augmentent sensiblement.

A l'intérieur de la C.E.E., les mouvements observés pour les vins se reproduisent pour les spiritueux : diminution en Grande-Bretagne (- 10 %), très nette augmentation en R.F.A. (+ 55,6 % en volume) et aux Pays-Bas (+ 26 % en volume).

Sur les pays tiers, contrairement à ce qui avait été observé pour les vins, les exportations en direction du Japon, qui reste le premier débouché des spiritueux français, poursuivent leur progression (2,2 milliards de francs, + 16 %).

Plus généralement, on constate une nette croissance des exportations en direction de l'Asie du Sud-Est : notamment Hong Kong (+ 10 % en volume, + 21 % en valeur), Singapour et Taiwan.

En revanche, la situation continue de se détériorer aux États-Unis (1,5 milliard de francs, soit - 23 %). Au premier semestre 1992, on enregistre néanmoins une forte remontée des exportations (+ 40 %).

## 2. Les céréales

Le secteur céréalier a connu, en 1991, une très nette réduction de son excédent : 33 milliards de francs en 1990, 28,5 milliards de francs en 1991, soit une baisse de 16 %. Les exportations ont chuté de 6 % en volume, mais de 13 % en valeur, compte tenu de la dépression du marché mondial des céréales. C'est ainsi que sur les pays tiers, les exportations de blé ont augmenté de

5 % en volume, mais diminué de 30 % en francs. Dans l'ex-U.R.S.S., par exemple, les exportations se sont accrues de 70 % en volume et de 10 % seulement en valeur. Enfin, les livraisons au Moyen-Orient se sont effondrées (- 60 % en volume) et ont été tout particulièrement concurrencées au Maghreb et en Egypte par la politique d'exportation américaine.

### **3. Les produits laitiers**

Avec un excédent de 11,4 milliards de francs en 1991, les produits laitiers enregistrent une diminution de leur solde commercial de 12 %, imputable principalement à la détérioration du solde des produits laitiers de base.

Pour la poudre de lait, le solde passe d'un excédent de 1,6 milliard de francs en 1990 à un déficit de 37 millions de francs ; les échanges de beurre, excédentaires de 500 millions de francs en 1990 sont à peine équilibrés en 1991.

Ces produits sont, en effet, directement dépendants de l'évolution de la production laitière, soumise à un durcissement du régime des quotas. En revanche, le solde commercial (6,3 milliards de francs) sur les fromages, qui représentent désormais plus de la moitié du solde des produits laitiers, continue à s'améliorer. 80 % de nos exportations se font d'ailleurs en direction de nos partenaires de la Communauté.

### **4. Le secteur sucrier**

L'excédent du solde commercial de ce secteur continue à régresser : + 8,5 milliards de francs en 1989, + 6,8 milliards de francs en 1990, + 6,1 milliards de francs en 1991, soit - 11 %.

Sur les 2,5 millions de tonnes exportés (- 4,5 % en volume, - 9 % en valeur), plus de 22 % ont été vendus à l'Algérie (566.000 tonnes), près de 200.000 tonnes à l'Espagne, 170.000 tonnes à l'U.R.S.S.

## **5. Le secteur de la viande bovine**

Ce secteur enregistre une légère progression (+ 2 %) de son excédent (6,1 milliards de francs). Cette évolution recouvre des évolutions contrastées : les bovins vivants dégagent un net excédent (6,1 milliards de francs) et représentent 50 % des exportations et seulement 13 % des importations. A l'opposé, les viandes bovines (fraîches, réfrigérées et congelées) sont déficitaires (environ 1 milliard de francs) et représentent 50 % des exportations et 87 % des importations...

## **6. Les volailles**

L'ensemble des produits avicoles a dégagé un excédent de 5 milliards de francs, soit une progression de 24,5 %. Le déficit des ovoproduits et de la filière foie gras se réduit ; les viandes de volaille, traditionnellement excédentaires, améliorent leur solde (+ 20 %).

## **7. Les produits de la minoterie**

Le solde de ce secteur, en nette réduction en 1990 (- 4,5 % et 4,1 milliards de francs) s'est stabilisé en 1991 (4,2 milliards de francs). La faiblesse de cette progression s'explique par le bas niveau des cours de la farine de blé, qui suit ceux du blé : ainsi, les exportations ont progressé de 14 % en volume, tandis qu'elles ont régressé de 2 % en valeur.

## **8. Les oléagineux**

L'excédent de ce secteur connaît une dégradation régulière : 8 milliards de francs en 1989, 5,7 milliards de francs en 1990, 4,8 milliards de francs en 1991.

Ce secteur pâtit directement de l'évolution de la réglementation communautaire (mise en place de quantités maximales garanties et réforme de l'organisation de marché).

## B. LES SECTEURS DÉFICITAIRES

### 1. Les produits de la pêche

Premier poste déficitaire de la balance commerciale agro-alimentaire française, la filière pêche a encore accru son déséquilibre en 1991 : - 11,8 milliards de francs (soit une augmentation du déficit de 17 % par rapport à 1990). Les importations ont augmenté de 5 %, alors que les exportations ont chuté de 19 %.

### 2. Les fruits frais

Le déficit de ce secteur s'est accru de 450 millions de francs en 1991 (- 7,5 milliards de francs, soit - 7 %), essentiellement imputable aux fruits tropicaux et agrumes. En revanche, on relève une très nette amélioration du solde des fruits tempérés (+ 10 millions de francs en 1991, alors que ce secteur était déficitaire en 1990), sous l'effet d'une nette augmentation de la valeur des exportations (+ 18 %, alors que les volumes diminuent de 2,5 %), en raison de la hausse des cours résultant des conditions climatiques difficiles en Europe.

### 3. L'épicerie sèche

Le solde commercial de ce secteur poursuit sa dégradation en 1991 (- 26,1 % avec un déficit de 2,9 milliards de francs). L'essentiel du déficit incombe aux produits élaborés à base de céréales, notamment la biscuiterie-pâtisserie, secteur sur lequel la France est mal positionnée : la forte poussée des exportations (+ 10 %) reste, en effet, inférieur à l'accroissement des importations (+ 14 %).

#### **4. Les légumes frais**

Ce secteur connaît une amélioration du solde commercial, qui passe d'un déficit de 2 milliards de francs à un déficit d'1,6 milliard de francs, soit une amélioration de 20 %.

#### **5. L'horticulture**

Le déficit traditionnel de ce secteur s'accroît encore en 1991 : - 3,7 milliards de francs en 1991 contre - 3,5 milliards de francs en 1990, soit une dégradation de près de 6 %. Le secteur des fleurs coupées est le principal facteur de la poursuite de la dégradation de ce secteur.

#### **6. Les autres viandes**

Ces secteurs ovins et porcins enregistrent une légère amélioration de leur solde déficitaire (6,2 milliards de francs). La filière porcine reste déficitaire (- 2,6 milliards de francs), mais améliore son solde sous l'effet des difficultés sanitaires rencontrées chez les autres producteurs de la Communauté (Belgique et Pays-Bas). En revanche, le secteur ovin continue de voir son solde se dégrader : - 2,8 milliards de francs en 1991, - 2,6 milliards de francs en 1990.

#### **7. Les fruits et légumes transformés**

Après plusieurs années de dégradation ininterrompue, ce secteur connaît un redressement de son solde commercial (+ 9,3 %, - 2,9 milliards de francs en 1991 contre - 3,2 milliards de francs en 1990). Les légumes transformés ou congelés progressent (- 1,3 milliard de francs en 1990, - 860 millions de francs en 1990), en

revanche le déficit des fruits transformés continue à se creuser (- 2 milliards de francs en 1991, - 1,9 milliard de francs en 1990).

### **8. Le tabac**

Ce secteur continue de voir son solde commercial se dégrader (- 4,6 milliards de francs en 1990, - 5,3 milliards de francs en 1991).

Le tableau ci-après retrace, pour les principaux secteurs, l'évolution du solde commercial au cours de l'année écoulée.

### SOLDE DE LA BALANCE COMMERCIALE PAR SECTEURS

	1990	1991	Evolution 1991/1990	
			Valeur	En %
<b>Postes excédentaires</b>				
- vins et spiritueux	29,7	29,8	+ 0,1	+ 0,3
- céréales	33	28,5	- 4,5	- 13,6
- produits laitiers	12,8	11,4	- 1,4	- 10,9
- sucre	6,8	6,1	- 0,7	- 10,3
- bovins et viande bovine	5,0	5,1	+ 0,1	+ 2
- oléagineux	5,7	4,8	- 0,9	- 15,8
- viandes de volaille	3,9	4,7	+ 0,8	+ 20,5
- produits de la minoterie	4,1	4,2	+ 0,1	+ 2,4
<b>Postes déficitaires</b>				
- filière pêche	- 10,1	- 11,8	- 1,7	- 16,8
- fruits frais	- 7	- 7,5	- 1,5	- 7,1
- animaux et viandes autres que bovins et avicoles	6,3	- 6,2	+ 0,1	+ 1,6
- fruits et légumes transformés	- 3,2	- 2,9	+ 0,4	+ 9,3
- épicerie sèche	- 2,3	- 2,9	- 0,6	- 26,1
- légumes frais	- 2	- 1,6	+ 0,4	+ 20
- horticulture	- 3,5	- 3,7	- 0,2	- 5,7

(en milliards de francs)

### III. LA VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

#### A. LES ÉCHANGES AVEC LA COMMUNAUTÉ

La CEE a absorbé, en 1991, plus de 72 % des exportations agro-alimentaires françaises, améliorant légèrement le niveau atteint en 1991 et dégageant un excédent de 42,6 milliards de francs.

L'Allemagne reste le premier client de la France (32,7 milliards de francs, + 8 %), devant l'Italie (30,4 milliards de francs, + 9 %). Cependant, en terme de solde commercial, l'Italie (20 milliards de francs, + 9 %) dégage le premier excédent devant l'Allemagne (17,7 milliards de francs, + 6 %).

En 1991, la France est déficitaire avec les Pays-Bas (- 6,4 milliards de francs).

Depuis cinq ans, le solde positif avec le Royaume-Uni a baissé (6,6 milliards de francs contre 8 milliards de francs en 1990, soit une baisse de 17 %).

On notera qu'avec l'Espagne et le Portugal, alors qu'en 1985, les échanges étaient déficitaires, la balance agro-alimentaire dégage des excédents au bénéfice de la France (Espagne : 1,8 milliard de francs, Portugal : 2,3 milliards de francs).

#### B. LES PAYS TIERS

Sur ces pays, l'excédent agro-alimentaire français a fortement décliné (2,8 milliards de francs en 1991, contre 6,7 milliards de francs en 1990, soit - 60 %). Cette diminution recouvre des évolutions très différenciées.

Les exportations agro-alimentaires ont fortement augmenté vers l'ex-U.R.S.S. (3,2 milliards contre 2 milliards en 1990, + 60 %) et Hong Kong (1,7 milliard de francs, + 20 %), alors qu'elles ont stagné avec le Japon : 4,1 milliards de francs après plusieurs années de hausse régulière.

Les exportations ont, en revanche, diminué de 5 % en Amérique du Nord (Etats-Unis : 5,9 milliards de francs contre 6,3 milliards de francs ; Canada : stabilisation à 1,5 milliard de francs), en Afrique du Nord (- 14 %) et au Proche et Moyen-Orient (- 26 %). Seule l'Arabie Saoudite a augmenté ses achats de 10 %.

Le tableau ci-après retrace les principales évolutions enregistrées selon les différentes zones :

(En milliards de francs)

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	1991	Part %	1991	Part %
CEE à 12	95,1	66,2	137,7	72,8
Europe occidentale hors CEE	5,8	4,0	8,3	4,4
U.R.S.S. et Europe de l'Est	2,2	1,5	4,8	2,5
Afrique du Nord	3,6	2,5	5,4	2,8
Afrique Sud Saharienne	8,0	5,6	6,3	3,3
Proche et Moyen Orient	1,8	1,2	3,9	2,1
Amérique du Nord	6,6	4,6	7,4	3,9
Amérique latine, Caraïbes	12,8	8,9	4,6	2,4
Extrême Orient	5,6	3,9	9,5	5,0
Océanie	2,1	1,6	1,1	0,6

## CHAPITRE III

### Les crédits

#### I. LES CRÉDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Poursuivant le mouvement amorcé les années précédentes, les crédits de politique industrielle du ministère de l'agriculture diminuent très sensiblement : - 18,9 % en autorisations de programme, - 14 % en crédits de paiement, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1992	1993	Evolution en %	1992	1993	Evolution en %
<b>Art. 10</b> Investissements d'intérêt national	151,4	84,25	- 44,4 % (- 67,15)	148,57	90,65	- 39 % (- 58)
<b>Art. 20</b> Investissements d'intérêt régional	71,7	77,1	+ 7,5 % (+ 5,4)	78,7	82,9	+ 5,3 % (+ 4,2)
<b>Art. 30</b> Abattoirs publics	8,1	20	+ 147 % (11,9)	8,96	21,5	+ 140 % (+ 12,54)
<b>Art. 40</b> Crédits déconcentrés pour l'environnement et la compétitivité des entreprises	32,4	32,4	0	31,35	34,89	+ 11,3 % (+ 3,54)
<b>TOTAL</b>	263,6	213,75	- 18,9 % (- 49,85)	267,6	230	- 14 % (- 37,6)

La présentation de ces crédits a connu, ces dernières années, une succession de modifications de nomenclature budgétaire. A compter de 1991, les crédits de la prime d'orientation agricole (P.O.A.) nationale et du fonds d'intervention stratégique (FIS) ont été, d'une part, globalisés, d'autre part, ventilés dans deux articles selon qu'il s'agit d'investissement d'intérêt national (article 10) ou d'intérêt régional (article 20).

Cette modification de la nomenclature budgétaire s'est accompagnée d'une diminution importante des crédits : en autorisations de programme, les crédits d'intérêt national passent ainsi de 291 millions de francs en 1990 (137,6 millions de francs de P.O.A. et 154,5 millions de francs de FIS) à 190,5 millions de francs en 1991 (- 34,5 %), à 151,4 millions de francs en 1992 (- 48 % par rapport à 1990), puis à 84,25 millions de francs pour 1993 (- 71 % par rapport à 1990).

Les crédits destinés aux investissements d'intérêt régional diminuent dans une proportion moindre : 90 millions de francs en 1990, 80 millions de francs en 1991, 71,7 millions de francs en 1992, 77,1 millions de francs pour 1993 (soit par rapport à 1990, une diminution de 14,3 %).

Par ailleurs, à partir de 1991, un article spécifique avait été créé pour les crédits déconcentrés destinés aux investissements immatériels des entreprises, doté de 40 millions de francs en 1991 et de 32,4 millions de francs en 1992 et 1993. Ces crédits, initialement inscrits à l'article 80 ont été transférés à l'article 40.

Une ligne spécifique regroupait, en 1992, les crédits relatifs à l'indemnisation des collectivités ayant supporté la fermeture d'un abattoir public, transférés du budget de l'Intérieur (30 millions de francs), ce qui avait permis de modérer la diminution des crédits de politique industrielle. En 1993, cette dotation a été augmentée (55 millions de francs, soit + 83 %) et figure désormais au chapitre 44.45.

Pour 1993, les crédits de politique industrielle sont caractérisés par

- la poursuite de l'effondrement des crédits d'intérêt national (- 44,4 % en autorisation de programme, - 39 % en crédits de paiement) ;

- la progression des crédits d'intérêt régional, sans pour autant ramener leurs dotations au niveau de 1991 ;

- un effort particulier en direction des abattoirs publics, qu'il s'agisse de l'accompagnement des fermetures ou de la mise aux normes européennes.

Une telle évolution est préoccupante. En réalité, les seuls dossiers aidés seront ceux éligibles à la P.O.A. et conformes aux plans sectoriels communautaires permettant l'octroi d'aides du FEOGA. Dans ce secteur, par conséquent, les pouvoirs publics sont quasiment privés de toute marge de manoeuvre nationale.

C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle conduit l'examen du bilan de la politique industrielle menée en 1991.

Comme le relève le ministère «en raison de la situation financière satisfaisante de la plupart des secteurs et de la stagnation des crédits ouverts pour les interventions», les aides ont été centrées sur les secteurs considérés comme prioritaires.

Concrètement, 80 % de dossiers ayant bénéficié de la P.O.A. nationale en 1991 étaient éligibles au FEOGA.

Le tableau ci-après dresse le bilan de l'utilisation des crédits nationaux pour 1991 :

Source : rapport d'activité de la D.G. A.L.

entreprises	nombre de projets	investissement		FEOGA demandé (*)
			aide	
abattage découpe	16	272	25	42
charcuterie saison	12	320	21	24
volailles	6	262	18	11
industrie laitière	22	417	37	34
crèmes glacées	2	178	6	-
fruits transformés	6	60	6	8
légumes transformés	5	51	3	6
conserves de poisson	6	44	2	10
plats cuisinés	1	4	0,5	-
biscuiterie-biscotterie	2	29	4	-
amylacés	1	177	5	40
alimentation animale	3	64	6	7
chocolaterie-confiserie	1	83	5	-
produits alimentaires divers	1	6	0,6	-
jus de fruits et légumes	1	28	1	5
vinification	1	15	0,9	2
semences	2	50	6	-
biotechnologies	1	10	3	-
divers	2	2	1	-
<b>total 1991</b>	<b>91</b>	<b>2 072</b>	<b>152</b>	<b>188</b>

(\*) non inclus les demandes FEOGA, correspondant à des dossiers déconcentrés.

S'agissant de la procédure déconcentrée, force est de constater, comme en convient le ministère, que *«dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, les dotations déconcentrées sont exclusivement limitées aux engagements des contrats de Plan Etat-régions»*.

**PRIME D'ORIENTATION AGRICOLE DÉCONCENTRÉE**

	1989	1990	1991
<b>Stockage conditionnement</b>			
- Crédits	107,9	101,4	76,6
- Dossiers	535	403	24,3
- Travaux primés	1 069	947	805
<b>Transformation</b>			
- Aides	50,3	57,12	33
- Dossiers	190	193	142
- Travaux primés	406	437	288
<b>TOTAL</b>			
- Crédits	157,6	158,6	109,6
- Dossiers	725	596	385
- Travaux primés	1 475	1 384	1 093

*(en millions de francs pour les crédits et les travaux primés)*

Enfin, dans le cadre des Fonds régionaux d'aide à l'investissement immatériel, l'Etat a financé 500 dossiers pour environ 29 millions de francs, les régions 550 dossiers pour 29,4 millions de francs.

Budgétairement, il est clair que l'on assiste à un réel désengagement des pouvoirs publics nationaux, comme l'illustre le tableau ci-après :

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE  
(À STRUCTURE CONSTANTE)**

ANNÉE	FRANCS COURANTS	FRANCS CONSTANTS 1985
1985	609	609
1986	481,4	468,2
1987	431,2	406
1988	433,6	396,7
1989	417,6	396,2
1990	397,9	340,9
1991 (1)	320,5	266,4
1992 (1)	263,6	214,1
1993 (1)	213,7	170 (estimation)

(1) Autorisations de programme

Il fait apparaître qu'à structure constante, les crédits de politique industrielle pour 1993 sont donc inférieurs à ceux de 1985 de près de deux tiers en francs courants et de près de 75 % en francs constants.

## **II. LES AUTRES AIDES APPORTÉES À L'AGRO-ALIMENTAIRE**

### **A. LE FEOGA ORIENTATION**

Au rebours des aides nationales, celles du FEOGA-orientation sont restées relativement stables en francs constants et sont devenues supérieures à celles inscrites au budget du ministère de l'agriculture.

## AIDES DU FEOGA-ORIENTATION

ANNÉE	EN FRANCS COURANTS	EN FRANCS CONSTANTS (base 1985)
1985	265,5	265,5
1986	323,6	314,8
1987	226,4	213,2
1988	225,7	206,4
1989	276,2	244,2
1990	300,3	250,0
1991	212,0	176,5
1992 (prévision)	283,0	229,9

Le montant des aides a été particulièrement faible en 1991 : elles correspondent aux aides demandées au titre des programmes opérationnels, déposées en 1990 et 1991 et pour lesquelles la décision d'octroi n'a été prise qu'en décembre 1991.

Rappelons que le FEOGA cofinance avec l'Etat français des projets émis dans le cadre de priorités déterminées par le plan sectoriel.

Dix plans sectoriels ont été transmis à la C.E.E. qui a arrêté les cadres communautaires d'appui, lesquels fixent pour trois ans le montant des aides allouées par le FEOGA-orientation.

**Répartition entre les cadres  
communautaires d'appui.**

Règlement 866/90 et 867/90	en millions d'Ecus sur 3 ans	en millions de Francs par an
produits sylvicoles	7,384	17,2
viande	25,104	58,5
industrie laitière	8,665	20,2
industries avicoles	10,914	25,4
vins et alcools	11,889	27,7
fruits et légumes	21,233	49,5
pommes de terre	7,077	5,8
fleurs et plantes	2,0509	5,8
semences	2,509	5,8
divers végétaux	4,674	10,9
	101,958	237,9
<b>Règlement 4042/89</b>		
produits de la mer (transformation- commercialisation)	22	51

*Source : rapport d'activité de la D G A L.*

**B. LES AUTRES AIDES NATIONALES ET COMMUNAUTAIRES**

Le ministère de l'agriculture intervient, par ailleurs, au titre de subventions d'investissement pour la recherche-développement en industries agro-alimentaires (chapitre 61-21 article 60) et la recherche appliquée (chapitre 61-21 article 80).

Ces deux dotations sont reconduites en autorisations de programme (respectivement 26 et 8,1 millions de francs) et progressent très légèrement -en francs constants- en crédits de

paiement (17 millions de francs pour la recherche développement : + 1,2 % ; 5,4 millions de francs pour l'ACTIA : + 4,5 %)..

A ces aides, il faut ajouter celles dont les industries agro-alimentaires bénéficient en provenance du ministère de la recherche et de l'espace au titre des programmes «EUREKA», «sauts technologiques», «Ecobilan» «usines ultra-propres», «Aliment 2002», ou des avances de l'ANVAR.

Ces aides avaient représenté en 1991, de l'ordre de 85 millions de francs, dont plus de la moitié était constituée d'avances remboursables.

Il faut également mentionner le financement apporté dans le cadre des programmes communautaires FLAIR et ECLAIR en cours d'achèvement, auxquels doit succéder un nouveau programme «agriculture et agro-industrie» (A.I.I.R.).

Enfin, les crédits à finalité d'aménagement du territoire concernent pour partie l'agro-alimentaire : on estime l'apport du FIDAR à 15 millions de francs, celui de la prime à l'aménagement du territoire à 80 millions de francs (en 1991).

## CHAPITRE IV

### La réforme de la politique agricole commune

*«L'inspiration principale de la réforme de la politique agricole commune ne peut être en principe que favorable à l'industrie alimentaire.*

*Rapprocher le prix des produits des grandes cultures du prix du marché mondial stabilisé et compenser, sans limitation de surface, la baisse des prix par des aides directes, c'est favoriser à la fois la compétitivité de l'agriculture et celle de l'industrie alimentaire européennes.*

*Supprimer des cloisonnements réglementaires entre les productions agricoles et encourager une agriculture moins intensive, c'est permettre en principe une meilleure adaptation de l'offre agricole à la demande industrielle et répondre aux préoccupations générales liées à l'environnement.*

*Mais, passer en trois ans du soutien par les prix à l'aide directe dans le contexte créé par les accords d'association avec l'Europe de l'Est et l'AELE, sans parler des négociations du GATT, n'est pas une mince affaire même si l'on maintient, à un plus bas niveau, l'organisation du marché des céréales.*

*Une période de risques s'ouvre pour de nombreux secteurs de l'industrie. Ces risques touchent à la qualité, la sécurité, la localisation de leurs approvisionnements et aux conditions de leurs échanges avec les pays tiers dont on peut craindre qu'elles n'anticipent sur la réalité de la baisse des prix de leur approvisionnement agricole».*

ANIA - octobre 1992

L'industrie alimentaire et la réforme de la PAC

## **I. L'IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GRANDES CULTURES**

### **A. LES GRAINES OLÉAGINEUSES**

L'organisation commune de ce marché avait été réformée avant la «*refonte*» générale de la PAC engagée cette année dans le sens du remplacement de l'aide au produit par une aide dé耦lée et forfaitaire à l'hectare.

Conformément aux objectifs de la nouvelle PAC, ce système n'encourage plus la progression de la production. Les industriels s'inquiètent, par conséquent, d'une réduction prévisible des volumes offerts à la trituration. Les capacités sont de l'ordre de 24 millions de tonnes, alors que la production communautaire atteignait, en 1991, 13 millions de tonnes. Il est ainsi nécessaire d'importer chaque année 12 à 13 millions de tonnes d'oléagineux, essentiellement de soja. Ce montant risque de très fortement s'accroître sous l'effet de la réforme de l'O.C.M. (risque de désintéret pour cette spéculation et report sur d'autres cultures, à prix garantis, extensification...) qui diminuera la production communautaire. D'autant plus que les négociations du GATT s'avèrent particulièrement périlleuses pour ce secteur.

En revanche, l'attribution directe de l'aide au producteur et non plus au triturateur à charge pour ce dernier de payer un prix minimum d'achat au producteur agricole dégage l'industriel de l'avance de trésorerie qu'il avait à supporter en attendant de toucher l'aide du FEOGA.

### **B. LES CÉRÉALES**

L'obligation de la jachère n'aura pas d'impact global pour les industriels du blé. En revanche, des risques existent pour les utilisateurs ou transformateurs de maïs, de blé dur et d'une façon générale pour les collecteurs, stockeurs et expéditeurs.

Pour le maïs, on peut craindre que la production communautaire, y compris française, régresse sensiblement au profit du blé, pour des raisons tenant aux prix de revient comparés de ces deux céréales. Il pourrait en résulter que le prix de marché du maïs se

rapproche du prix de seuil, renchérissant d'autant les coûts d'approvisionnement des firmes d'aliments du bétail et des transformateurs, désavantageant les industries françaises par rapport à celles de l'Europe du Nord, davantage tournées vers un approvisionnement en provenance des pays tiers. L'amidonnerie-féculerie serait également touchée.

Pour le blé dur, la situation est encore plus préoccupante. L'alignement de son prix d'intervention sur celui du blé tendre et la non inclusion des grandes régions productrices de blé dur (Sud-Ouest, Centre-Beauce) dans les zones appelées à bénéficier de l'aide directe vont entraîner la quasi disparition de cette production en France. La semoulerie française et les fabricants de pâtes alimentaires devront s'approvisionner soit en Italie, soit surtout à partir des pays tiers, renchérissant leurs coûts et renforçant d'autant la concurrence italienne. En outre, il s'instaurera des distorsions de concurrence entre les entreprises de transformation selon qu'elles sont, ou non, installées dans une zone dite « traditionnelle ».

Ce sont les organismes de collecte-stockage et d'expédition de céréales qui seront les plus touchés. Ils vont perdre à la fois sur leurs marges et sur les volumes du fait de la baisse des prix et de la production. Il sera dès lors indispensable que ces organismes diminuent leurs charges de structure et pour ce faire, procèdent à une rationalisation de leurs structures administratives et commerciales, ainsi que de leurs immobilisations.

## II. L'IMPACT INDIRECT DE LA RÉFORME

On estime que la forte baisse des prix de marché des céréales aura des conséquences généralement très favorables sur les filières à l'aval de la production agricole.

En premier lieu, les filières animales hors sol vont bénéficier d'une baisse significative des coûts de l'alimentation.

Pour les volailles, l'effet cumulé de ces baisses sur le prix de l'aliment peut être estimé à près de 25 % et à 15 % sur les prix de la volaille.

Pour le porc, des estimations analogues conduisent à évaluer une baisse des prix au moins du même ordre, sachant que le pourcentage de céréales ou de leurs équivalents incorporés dans l'aliment est légèrement supérieur à celui des volailles.

**De ce fait, les viandes blanches accroîtront leur compétitivité par rapport aux viandes rouges et élargiront leur marché, ce qui posera des problèmes pour la filière bovine.**

**La localisation de ces productions et de l'outil de transformation pourrait être sensiblement modifiée à terme. L'utilisation accrue des céréales, conjuguée aux contraintes d'environnement va progressivement accélérer le développement des productions hors sols en dehors du grand ouest vers les zones céréalières : Centre-Bourgogne-Champagne, même si ce mouvement est freiné par l'absence de tradition et de formation à l'élevage dans ces zones et, dans un premier temps, par l'absence d'infrastructures (usines d'aliments du bétail, abattoirs...).**

**Globalement, le ministère estime qu'au niveau de la concurrence intracommunautaire, la France est le pays le mieux placé pour bénéficier de ces évolutions, d'autant plus que les problèmes d'environnement pèsent plus lourdement sur ses principaux concurrents (Pays-Bas, Danemark, Belgique) qui ne disposent pas des mêmes espaces.**

**D'autres secteurs industriels devraient être également touchés indirectement. Ainsi, l'industrie de la conserve végétale s'inquiète d'éventuelles délocalisations des productions de légumes et de la remise en cause des accords contractuels. De même, l'industrie laitière redoute une réduction ultérieure des quotas.**

**Il apparaît ainsi que la réforme de la PAC aura ponctuellement des effets négatifs pour les industries d'aval, tout particulièrement la trituration des graines oléagineuses et la filière française du blé dur, et les organismes de collecte.**

**En revanche, la baisse des matières premières céréalières devrait être bénéfique pour la plupart des secteurs. On peut en attendre, à terme de 3 à 5 ans, une vigoureuse impulsion pour les industries non alimentaires et une meilleure compétitivité de l'industrie communautaire vers les marchés des pays tiers. Encore faudra-t-il que les résultats des négociations du GATT ne conduisent pas à limiter les possibilités de placement vers les pays tiers.**

**De plus, il est indispensable que soient maintenues des restitutions à un niveau suffisant pour compenser le coût pour les industriels français de l'approvisionnement sur le marché communautaire en matières premières, qui devraient rester, en dépit du rapprochement recherché, plus chères que sur le marché mondial.**

**Enfin, la politique de rapprochement des prix des grandes productions agricoles de ceux du marché mondial devrait permettre**

une utilisation accrue des produits agricoles dans les usages non alimentaires ou non directement alimentaires.

Grâce aux dispositions relatives à la jachère industrielle, des perspectives sont ouvertes à de nouvelles activités ou au développement de productions déjà existantes.

Les volumes de production les plus importants pourraient concerner les bio-carburants, à la condition que les compagnies pétrolières ou des distributeurs indépendants de produits pétroliers s'engagent fermement dans la production ou la commercialisation de ces nouveaux produits.

\*

\* \*

Lors de l'examen par la Commission des Affaires économiques et du Plan des crédits relatifs aux industries agricoles et alimentaires figurant au projet de loi de finances pour 1993, le rapporteur pour avis a estimé, à titre personnel, que l'adoption de ces crédits aurait pu être laissée à la sagesse du Sénat.

Toutefois, la commission a pris la décision de principe de ne pas exprimer d'avis sur les crédits budgétaires inscrits dans la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, compte tenu des conditions particulières de sa discussion.